

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Achat d'une parcelle appartenant au Bois d'Aurouze – Points d'apports volontaires

Dans le cadre de la réorganisation du système de collecte des déchets ménagers, la commune va installer sur l'ensemble de son territoire des points d'apports volontaires par colonnes enterrées.

Afin de pouvoir mener à bien ce déploiement, la commune doit avoir la maîtrise foncière de l'ensemble des sites d'implantation.

Ainsi, la commune souhaite acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle cadastrée AA105, d'une contenance d'environ 259 m² (la superficie exacte devra être confirmée par un document d'arpentage réalisé par un Géomètre-Expert), appartenant à la copropriété du Bois d'Aurouze

L'ensemble des frais financiers inhérents à cette mutation foncière seront intégralement pris en charge par la commune (frais de bornage et frais d'acte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée AA105, d'une contenance d'environ 259 m²,
- **DIT QUE** l'ensemble des frais financiers inhérents à cette mutation foncière seront intégralement pris en charge par la commune (frais de bornage et frais d'acte),
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le :	28_03_2024
Publié le :	28_03_2024
Affiché le :	28_03_2024

